Mémoire sur le STOCKAGE des DECHETS RADIOACTIFS de l’ ANDRA **(**CIGEO **à BURE - Meuse & SAUDRON – Hte Marne)**

Pierre JUHEL **– Président d’** ECOLOGIE NORMANDE **– ex Directeur de Travaux souterrains en milieux hostiles - ex Commissaire enquêteur près le Tribunal Administratif de Caen – Créateur d’un secteur « énergie renouvelable par hydrogène » -**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Les récents incidents qui viennent d’émailler le site de BURE où se situe le laboratoire de recherche souterrain de l’ANDRA, m’amènent à évoquer en résumé la chronologie de ce dossier.

**Pourquoi ce mémoire ?** Il apparaitnécessaire que la population soit informée le plus justement qui soit, dans des termes les plus compréhensibles possibles, et en dehors de toute velléité politicienne. Je tiens à rappeler que la filière nucléaire française ne résulte pas de la volonté des générations d’aujourd’hui, mais il est indispensable que nous ayons tous la volonté de procéder techniquement et intelligemment à la préparation d’un après nucléaire. Ce qui sous-entend que nous devons prévoir et réaliser des stockages dans des conditions techniques optimum sans pratiquer une politique de gribouille. Cela fait déjà 30 ans que le Gouvernement français a pris les devants, confortés par une première loi (du 30/12/1991, ci-après) laquelle a été confortée par deux autres plus tard : **Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 et Loi n°2006-739 du 28 juin 2006.** Retarder les effets du stockage ne saurait que retarder la fin du nucléaire, et c’est ce à quoi la totalité des acteurs de la filière, dont je fais partie, sont opposés. En réalité, il y a 40 ans que la France cherche une solution pour ses déchets nucléaires.

A l’origine de cette affaire (en 1985), sur l’initiative du Conseil supérieur de la sûreté nucléaire, il s’agit de la création d’un laboratoire souterrain afin d’y créer un stockage des déchets, pour la plupart, ayant été traités dans l’usine de La Hague. En 1987, le groupe de travail constitué à cet effet et dirigé par le Pr. Jean GOGUEL, remet son rapport au Gouvernement.

Après avoir sélectionné plusieurs zones géologiquement compatibles, le choix s’est porté sur la Meuse et la Hte Marne à BURE et à SAUDRON. Michel ROCARD, Premier Ministre, saisit alors le Parlement et charge le Député Christian BATAILLE du dispositif à mettre en place et une Loi (dite Bataille) n° **91-1381 du 30 décembre 1991** fut votée. Celle-ci définit la programmatique relative à la gestion des déchets radioactifs en France et introduit le contrôle parlementaire, d’une part, et des experts internationaux rassemblés dans une **CNE** (Commission Nationale d’Evaluation).

Les différentes lois ci-dessus ont eu pour effet d’évaluer trois axes :

* Rechercher des solutions permettant la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue présents dans les déchets.
* Etudier les possibilités de stockage réversible ou irréversible dans les formations géologiques profondes, notamment par la réalisation de laboratoires souterrains.
* Etudier des procédés de conditionnement et d’entreposage de logue durée.

**NOTA**: La loi précise en outre que ce stockage de déchets radioactifs est limité à ceux du territoire national, même si certains packs étrangers ont été retraités à La Hague.

L’**ANDRA** est chargée de mener les recherches nécessaires sur le stockage de ces déchets en couche géologique profonde. C’est en décembre 1988 que le Gouvernement JOSPIN donne le feu vert pour la construction du laboratoire, laquelle débute en 2000. Ce sont les lois de juin 2006 qui ont fixé les caractéristiques techniques géologiques de la roche du site. L’implantation doit se faire à 500m en profondeur dans les argilites (argile & quartz) du Callovo-Oxfordien de la période Jurassique secondaire, reconnues pour leur parfaite stabilité, leur ancienneté (160 millions d’années), leur homogénéité géologique et leur très faible perméabilité. L’**ANDRA** a déposé les demandes d’Autorisation d’Implantation et d’Exploitation du Laboratoire souterrain (DAIE) au sens du décret n° 93-940 du 16 juillet 1993. L’enquête publique a eu lieu du 3 mars 1997 au 17 mai 1997. Les résultats furent publiés dans un rapport de la Direction de Sûreté des Installations Nucléaires (DSIN) au Ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement, et aussi au secrétaire d’Etat à l’industrie le 1er décembre 1997. La commission d’enquête a émis un avis favorable, avec des réserves concernant la réversibilité d’un éventuel stockage, la nécessité de conserver la mémoire du site, et le souhait de poursuivre les recherches dans les trois axes prévus par la loi du 30 décembre 1991 (v. ci-avant). Dans le même temps, il y eut consultation des collectivités : Région Champagne-Ardennes, Région Lorraine et les communes environnantes. Sur l’ensemble des communes consultées, seules 3 communes se sont déclarées opposées au projet de stockage. Au vu des résultats de la commission d’enquête, les Préfets de la Meuse et de la Haute-Marne ont émis un avis favorable.

En aval de ces dispositions, un arrêté interpréfectoral n° 98-629 du 10 mars 1998 autorisant la réalisation des installations a été publié.

**La situation présente** : En dehors des aspects financiers et budgétaires, la stagnation patente résulte essentiellement d’une volonté d’opposition pour le moins confuse car, en ce sens, bloque toute avancée, probablement pour des années encore, alors que le processus a été entamé au plus haut sommet de l’Etat il y a 30 ans (1987). Le moment serait peut-être venu de réaliser l’indispensable si nous voulons vraiment sortir du nucléaire un jour. Je réside dans une région particulièrement nucléarisée, la Normandie, avec notamment l’usine de retraitement de La Hague où, disons-le clairement, la situation est particulièrement tendue à propos du stockage des déchets dans des conditions que je n’ose même pas décrire. Il est temps de pourvoir à la suite logique, avant l’émergence d’une catastrophe annoncée (?!). Continuer à jouer les irresponsables est suicidaire.

En Août 2017, au vu de ce que nous venons de voir, y aurait-il en France plus de gens sourds ou aveugles que de sensés cherchant vraiment à sortir notre pays de ce carcan nucléoïde ? Je me pose la question et je ne suis pas le seul.

**P. JUHEL**